



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 16 juin 2011 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
8 personnes excusées.
Mmes et MM. David Cananiello, Giampiero Corrado, Emmanuèle de Allegri, Alfonso Izzo, Carlos Julio Augusto, Jacques Neiryck, Jean-Louis Radice, Christian Rothen,
Arrivent plus tard MM. Jorge Ibarrola et Philippe Turin
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président nous informe que Mme Manzini arrivera un peu plus tard, elle est retenue dans une séance.

ORDRE DU JOUR

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 mai 2011.
3. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2010.
Rapport de la Commission de gestion.
4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne.- Exercice 2010.
Rapport de la Commission de gestion.
5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2010.
Rapport de la Commission de gestion.
6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2010.
Rapport de la Commission de gestion.
7. Comptes du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2010.
Rapport de la Commission de gestion.

8. Comptes de la Commune – Exercice 2010.
Rapport de gestion de la municipalité au conseil communal.
Rapport de la Commission de gestion.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Communications municipales.
11. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
12. Allocution de M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, M. le Secrétaire municipal, le Secrétaire suppléant, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président nous fait part des communications suivantes.

Communications présidentielles.

Au chapitre de la correspondance.

M. le Président nous lit la lettre de démission de M. Franco Volpi. (annexe 1 de ce PV).

Au chapitre des représentations :

Le 31 mai, José Birbaum, 1^{er} Vice-Président et moi-même, nous sommes rendus dans la salle du Grand Conseil, au palais de Rumine à Lausanne, pour la rencontre avec les Présidents des Conseils communaux vaudois. Cette séance était organisée par Mme Claudine Wyssa, Présidente du Grand Conseil Vaudois.

M. Jean-René Germanier, Président du Conseil national était également présent et nous avons pu échanger nos expériences entre les trois niveaux de corps législatifs de notre pays.

Le 8 juin j'ai représenté le Conseil à la sortie des aînés de la Commune. Une superbe rencontre sur le plan de la convivialité malgré le temps maussade. Près de 400 personnes ont participé à cette sortie chez Barnabé à Servion.

Une parfaite organisation appréciée de tous.

Manifestations à venir

Samedi 18 juin, Troc et vente de jouets de 10 h à 12 h dans le préau du collège du Pontet, organisé par l'Association des parents d'élèves d'Ecublens.

Samedi 18 juin, Fête de la St-Jean et du taillé, Four de Renges, dès 11h.

Même jour à 17h, remise du prix Wakker aux communes de l'Ouest lausannois, sur la place du Marché à Renens.

Lundi 20 juin, Assermentation des Autorités communales législature
2011 – 2016 par M. le Préfet dans cette salle.

Vendredi 24 juin à 20h, Soirée de démonstration Actigym à la salle de gym du Croset.

POINT 1 – Approbation de l'ordre du jour.

M. le Président nous informe que suite à la discussion lors du dernier Conseil, il propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

Points 1 à 8, inchangés.

Point 9. Modification de l'article 48 du règlement du Conseil communal.

Point 10. Rapports des Commissions permanentes ayants siégés
en 2010. ERM.

Point 11. Divers et propositions individuelles.

Point 12. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.

Point 13. Allocution de M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié. Elle n'est pas demandée et au vote l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

POINT 2 – Approbation du PV de la séance du Conseil du 26 mai 2011.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Secrétaire, Michel Hausermann, propose 2 modifications à apporter.

- page 11, intervention de M. Aurélio Musio. Il est écrit « il faut faire 10 ans avant de recevoir une indemnité de départ » l'intervention de M. Musio disait « **il faut faire 10 ans pour obtenir 3 mois de délai** ».

- page 20 dans l'intervention de M. Pascal Conti, il faut ajouter **CONTI** après Pascal.

M. le Secrétaire nous informe que ces corrections seront protocolées dans le PV de ce soir

M. le Président ouvre la discussion sur ce PV, elle n'est pas demandée.

Au vote le PV est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie Michel Häusermann pour la rédaction de ce long PV dans un délai relativement court.

A 20h10 arrivée de M. Philippe Turin, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

POINT 3 - Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2010.

Rapport de la Commission de gestion.

Lecture du rapport par **M. Claude Masson**, rapporteur de la Commission de gestion.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote les comptes sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint – Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;

- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés concernant l'objet :

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

Point 4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne.- Exercice 2010.

Rapport de la Commission de gestion.

Lecture du rapport par **M. Claude Masson**, rapporteur de la Commission de gestion.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **les comptes sont acceptés à la majorité**, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés concernant l'objet :

Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2010.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **les comptes sont acceptés à la majorité**, il y a 3 abstentions.

POINT 6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2010.

Rapport de la Commission de gestion.

Lecture du rapport par **M. Claude Masson**, rapporteur de la Commission de gestion.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

En conséquence : LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint – Sulpice ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés concernant l'objet :

Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 7. Comptes du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne. Exercice 2010.

Rapport de la Commission de gestion.

Lecture du rapport par **M. Claude Masson**, rapporteur de la Commission de gestion.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **les comptes sont acceptés à la large majorité, il y a 1 abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés concernant l'objet :

SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

A 20h25 arrivée de M. Jorge Ibarrola, l'effectif passe à 66 Conseillers présents.

POINT 8. Comptes de la Commune. – Exercice 2010. Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil communal. Rapport de la Commission de gestion.

M. le Président nous propose de procéder de la manière suivante :

1. Ouverture de la discussion sur :
 - le Rapport de gestion de la Municipalité 2010, chapitre par chapitre.
 - les Comptes communaux 2010 page par page.
 - le Rapport de la Commission de gestion 2011 sur l'exercice 2010, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion.
2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

Discussion générale sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2010 et les comptes communaux 2010 avant de passer au vote.

Il demande au Conseil s'il y a une objection à cette manière de faire, ce n'est pas le cas aussi

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2010.

- Partie communale, pages 1 à 9.
- Conseil communal, pages 10 à 22.
- Administration générale, pages 23 à 26.
- Ressources humaines, pages 27 à 33.
- Finances, pages 34 à 36.

- Police Ouest lausannois, pages 37 à 40.
- Contrôle des habitants, pages 41 à 47.
- Feu, pages 48 à 54.
- Travaux, domaines et environnement, pages 55 à 73.
- Affaires sociales pages 74 à 86.

M. Alain Blanchoud se réfère à la page 82 tient à remercier sincèrement Mme Maria Gomez, coordinatrice de la structure pour son rapport intéressant et compréhensible.

A 20h 25 arrivée de M. Jorge Ibarrola, l'effectif passe à 66 Conseillers présents.

M. le Président poursuit :

Ecole et Jeunesse, page 87 à 105.

Aménagement du territoire et urbanisme, pages 106 à 118.

Mobilité, pages 119 à 127.

M. Frédéric Hubleur, nous signale à la page 121, 2^{ème} colonne vers le milieu et nous dit qu'il appuie cette étude interne qui est en cours entre l'administration et Vélopass en vue de la création d'une « velostation » collective. Cela correspond à une intervention qu'il avait fait il y a quelques temps.

Bâtiments, pages 128 à 133.

Epuración des eaux, pages 134 à 137.

Culture, sports et loisirs, pages 138 à 147

Cultes, pages 148 à 150.

Associations, fondations et institutions extérieures, pages 151 à 184.

La discussion n'étant plus demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité, elle est close.

M. le Président passe aux **Comptes communaux 2010**.

Il ouvre la discussion page par page.

Comptes de fonctionnement page 13 jusqu'à page 93, la discussion n'est pas demandée.

Comptes de fonctionnement par nature pages 94 à 97, la discussion n'est pas demandée.

Comptes d'investissements pages 99 à 111, la discussion n'est pas demandée.

Bilans comparés pages 113 à 121, la discussion n'est pas demandée

Inventaire des immeubles pages 123 à 126, la discussion n'est pas demandée.

Cautionnement et engagements au 31 décembre 2010, page 127, la discussion n'est pas demandée.

M. le Président passe aux pages jaunes.

Préambule, pages 1 à 9, la discussion n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec :

Récapitulation par direction et résultat, page 11, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président donne la parole à **M. Claude Masson**, rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture des conclusions et des remerciements. Il remercie M. Masson pour sa lecture et ouvre la discussion.

M. François Massy, Municipal aimerait répondre à la question qui lui a été posée dans le cadre du rapport de la Commission de gestion. Cela concerne la page 106, constructions. La Commission de gestion pose la question suivante « si le nombre des dossiers examinés est de

161 avec 21 demandes préalables et 35 autorisations, la Commission aimerait connaître à quoi correspond le solde de 105 dossiers. ».

Pour l'essentiel il s'agit des dossiers qui seront soumis à l'enquête publique mais ça concerne aussi des mises à l'enquête complémentaires, et, également puisque cela fait aussi partie d'une demande suite à une autorisation de construire, les propriétaires doivent soumettre les couleurs et les teintes choisies pour les façades et cela est aussi considéré comme un dossier.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale souhaite aussi répondre à une question de la Commission de gestion restée sans réponse Page 135 du rapport de gestion de la Municipalité. « Contrôle des raccordements des installations privées sur le réseau communal » La question était : « à la suite des 19 contrôles des nouveaux raccordements, combien de contrôles ont présentés des non-conformités ? Sur les 19 contrôles, et il s'agit de nouvelles constructions, 17 étaient conformes au 1^{er} contrôle et 2 étaient conformes au 2^{ème} contrôle, ce qui prouve bien que cela vaut la peine de faire des contrôles.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président passe aux réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

Point 1 – Quel a été le suivi du problème d'odeur liée à la centrale d'enrobage d'Implemia Construction SA en 2010 ?

M. Jean.Pierre Müller nous rappelle que c'est un élément qui l'intéresse au plus haut point puisqu'il y a plus de 10 ans qu'il suit cette affaire avec des téléphones chaque année au SEVEN. Le dernier téléphone donnait de bonnes nouvelles puisque soi-disant d'ici fin juin de cette année, le problème était réglé. Il est surpris qu'il n'y ait pas une réponse ici qui indique où on en est dans ce cas.

M. Christian Maeder, Municipal nous dit qu'effectivement dans la réponse donnée il s'est arrêté à l'année 2010 puisque le rapport de gestion est relatif à cette année 2010. En ce qui concerne 2011 il peut nous annoncer ce soir quelques petites choses. Ce n'est pas certain que tout soit réglé à fin juin. Aujourd'hui, l'entreprise en question, malgré les moyens qu'elle a consentis pour améliorer la filtration des gaz, ne respecte pas les limites qui avaient été fixées en 2006 par le SEVEN. Actuellement ils ont un projet de reconstruction globale d'une nouvelle centrale qu'ils ont présenté au Service de l'environnement et la Municipalité était aussi présente. Aujourd'hui il n'y a encore aucune certitude si c'est une nouvelle centrale qui remplacera l'ancienne ou s'ils arriveront à obtenir des valeurs correctes pour le SEVEN en améliorant la centrale d'aujourd'hui. La Municipalité a un peu souci que la date en question ne soit pas respectée. Des efforts ont été faits, cela sent un peu moins fort que les années précédentes mais la solution définitive n'est pas encore trouvée. Il nous dit encore que ce problème va remonter jusqu'aux Chefs de départements car les responsables du SEVEN ne veulent plus prendre de décisions, cela concerne le département de l'économie puisque c'est une entreprise importante au niveau économique et aussi le département de l'environnement.

A 20h40, arrivée de Mme La Conseillère Municipale Pascale Manzini.

M. le Président poursuit avec le point no 2. Comment est gérée la répartition des salles de gym et des terrains de sports pour les clubs et sociétés locales, ainsi que pour les sociétés externes à Ecublens ?

Mme Nicole Roggo nous dit que dans la réponse donnée par la Municipalité elle comprend bien la procédure qui est appliquée. Elle aimerait toutefois savoir s'il y a des critères de répartition selon les sociétés et comment cela se passe au niveau du choix des salles ?

M. Charly Rothen, Municipal répond que c'est une longue histoire, une longue tradition. Toutes nos salles sont occupées et en principe l'acquis est acquis par les occupants. Cela veut dire que s'il y a une nouvelle société qui brigue une plage on est obligé de lui dire qu'il faut attendre qu'Ecublens s'agrandisse en infrastructures Il sait que les sociétés fonctionnent bien entre elles et font un effort lorsqu'elles ont des disponibilités afin de céder des salles

lorsqu'elles ne les occupent pas et il nous affirme que le système fonctionne à la satisfaction de chacun pour l'instant.

M. le Président poursuit avec le point 3, la discussion n'est pas demandée.

Il poursuit avec le point 4 – compte 300.3185.02 – Label « Cité de l'Energie ». Quel bilan peut on retirer du label « Cité de l'Energie » compte tenu de la dépense de Fr. 11'455.30 qu'il génère ?

Mme Nicole Roggo souhaiterait un peu plus d'informations sur les démarches qui ont été entreprises et celles qui restent encore à entreprendre. Peut-être que les membres de la Commission de gestion ont eu plus d'informations mais pour elle la réponse est un peu courte.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond selon le texte ci-dessous.

Cité de l'énergie

Notre commune a souhaité entreprendre des démarches pour l'octroi du label Cité de l'énergie dès 2007.

Si les **objectifs spécifiques pour la Suisse sont, d'ici 2020**, de :

- réduire la consommation d'énergies fossiles de 20% entre 2010 et 2020
- augmenter la consommation d'électricité de 5% au maximum entre 2010 et 2020
- augmenter de 50% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale

La Municipalité souhaite s'engager dans une politique énergie-climat durable pour que ses habitants (11'000), ses entreprises et le monde académique qu'elle héberge sur son territoire se dirigent ensemble vers un meilleur équilibre entre la consommation de ressources de la ville et les ressources naturelles disponibles (si possible localement) :

- en consommant l'énergie de manière plus rationnelle et en favorisant le développement des énergies renouvelables,
- par un effort collectif mais volontaire,
- par une action régionale,
- sans diminuer la qualité de vie,
- dans le respect de la solidarité sociale.

Cette vision s'exprime, en particulier, à travers une vision à long terme

Écublens - Objectif 2000 watts pour l'avenir de nos enfants

Pour avancer dans cette démarche ambitieuse, nous nous sommes adressés à Mme Brigitte Dufour-Fallot conseillère Cité de l'énergie accréditée, de la société Bio Éco située à Cossonay afin qu'elle nous aide à établir l'état des lieux et à définir les objectifs et le programme d'actions.

En 2008 nous avons procédé à l'état des lieux et en 2009 et 2010, nous avons défini les objectifs et le programme d'actions.

Le **programme énergie-climat d'Écublens** porte sur six domaines d'action :

- Planification urbaine et aménagement du territoire
- Bâtiments et équipements communaux
- Approvisionnement en énergie et en eau, et dépollution eaux usées et déchets
- Mobilité et transports
- Organisation interne
- Communication externe et coopération.

À ce jour, nous arrivons à la phase finale de ces deux étapes et nous devrions d'ici à la fin de l'année déposer notre dossier pour demander le statut de partenaire en processus.

Ensuite, nous aurons 4 ans pour réaliser les actions que nous avons déterminées avec les différents services concernés. Et si tout se déroule bien, (*nous devons réaliser au moins 50% des 87 mesures possibles identifiées par les responsables du label*) notre commune pourra être reconnue comme Cité de l'énergie en 2016.

Voilà quelques exemples des objectifs quantitatifs spécifiques d'ici à 2016

Pour l'ensemble du territoire

Plan de quartier

Lors de l'élaboration d'un plan de quartier, encourager l'utilisation d'énergie renouvelable ainsi que la construction d'un réseau de chauffage à distance centralisé.

Vente de terrain communal ou droit de superficie

Lors de vente de terrain communal ou de droit de superficie pour une opération immobilière, imposer systématiquement le standard MINERGIE, MINERGIE-P ou MINERGIE-Eco sur la qualité énergétique du bâtiment projeté.

Augmentation de la mobilité douce

Aménager et mettre en réseau les cheminements piétonniers et cyclables sur l'ensemble du territoire communal et en relation avec les communes environnantes.

Favoriser les transports publics

Augmenter le nombre de passagers des transports publics de 20%.

Développer le réseau de transports publics en concertation avec les communes voisines.

Donner la priorité aux transports publics partout où cela est possible.

Encourager des plans de mobilité d'entreprises en coordination avec le réseau des transports publics.

Efficacité énergétique

Relever les consommations (chauffage, électricité et eau), du 80% du parc immobilier communal ainsi que les données techniques et les analyser.

Mise en place de la campagne Display©

L'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics se fait pour le 100% du parc immobilier communal du patrimoine administratif.

Achat de véhicules performants

100% des achats de véhicules légers à essence, électriques, à gaz ou hybrides pour les services communaux ont l'étiquette A.

M. Michel Miéville veut remercier Mme Petoud Leuba pour les belles théories qu'elle vient de nous faire et il veut nous rappeler qu'en 5 ans elle n'a pas planté un panneau thermique sur la Commune ni un panneau photovoltaïque.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que concernant les panneaux photovoltaïques, la Municipalité avait donné son accord aux SIE qui étaient intéressés par un de nos toits. En fait il s'agit d'avoir des toits qui correspondent à un emplacement idéal pour ce genre de panneau et malheureusement les SIE n'ont pas été intéressés finalement par les toits que la Municipalité proposait. Romande Energie s'est plutôt dirigée vers le site de l'EPFL ou vers la Migros qui offraient des surfaces plus intéressantes à l'investissement conséquent de ce genre de panneaux.

M. Alberto Perez dit qu'il a été surpris dans ce qui a été dit par Mme Petoud Leuba. Il s'agit des critères « Cité de l'Energie » qui vont être modifiés. Il lui rappelle qu'elle a parlé d'une augmentation de la consommation d'électricité au maximum de 5%. Au vu de la décision du Conseil fédéral d'il y a peu de temps, il pense qu'il faudra revoir ce critère sérieusement.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle entend bien et que ce sont les critères pour la Suisse d'ici 2020. L'abandon de l'énergie nucléaire c'est 2034. Il s'agit là d'essayer de ne pas augmenter de plus de 5% entre 2010 et 2020. Ce sont des critères suisses et il faudra suivre attentivement. Elle rappelle que nous sommes tous acteurs dans ce domaine pour réduire notre consommation d'énergie.

M. le Président poursuit la discussion sur ce point 4, elle n'est pas demandée et il passe au

Point 5 – Entente intercommunale Chalet les Alouettes – Morgins.

M. Frédéric Hubleur revient sur le point 5 et sur le 3ème paragraphe qui relate l'expérience non concluante de rendre accessible l'école à la montagne aux plus petits élèves d'enfantine et de 1ère/2^{ème} années. Il aimerait connaître d'où viennent les aspects non-concluants de cette expérience ? Est-dû à l'épidémie ou autre chose car d'après les échos qu'il a eu par des parents et des enseignants tout le monde était très satisfait.

Mme Pascale Manzini, Municipale commence par s'excuser de son retard. Selon la doyenne des primaires c'est assez lourd d'emmenner pour une demi-semaine mais ça n'a rien à voir avec le Chalet qui peut faire cet accueil. C'est plutôt en rapport avec une décision des enseignants. Ce sont de petits enfants et ce n'est pas évident à faire.

M. le Président passe au point 6, la discussion n'est pas demandée, il poursuit avec le point 7 et la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président conformément au règlement ouvre encore une fois la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité, les comptes communaux 2010, le rapport de la Commission de

gestion 2010/2011 sur l'exercice 2010 et les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

M. Daniel Sage souhaite déposer un vœu à la Municipalité intitulé « documents électroniques » Ce vœu figure en annexe 2 du présent PV.

M. Christophe Cartier souhaite remercier devant l'Assemblée tous ses collègues de la Commission de gestion pour le bon travail accompli. Il souhaite bonne route à ceux qui quittent et bonne continuation à ceux qui restent.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du Rapport de gestion de la Municipalité ainsi que les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Au vote, **la gestion et les comptes communaux sont acceptés** à l'unanimité, il y a 1 abstention.

Avant de clore ce point, **M. le Président** tient à remercier la Municipalité ainsi que MM. Claude Salzmann et Philippe Poget, boursier communal et secrétaire municipal pour l'excellence des documents préparés. Il remercie également la Commission de gestion et la Commission des finances pour leur travail.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport de la Municipalité sur cet objet ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés concernant l'objet :

Gestion et comptes communaux.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite remercier au nom de toute la Municipalité la Commission de gestion, tous ceux qui ont participé aux contrôles de ce rapport de gestion et il aimerait surtout aussi remercier tous les services et les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce document important et fort bien fait.

POINT 9 – Modification de l'article 48 du règlement du Conseil communal.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Alain Blanchoud**, rapporteur. Ce rapport est annexé au présent PV, annexe no 3. Il est également en ligne sur le site « ecublens.ch »

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Jorge Ibarrola souhaite remercier et féliciter la Commission ad hoc pour son bon travail. Il souhaite déposer un amendement qui est en annexe no 4 de ce PV. Il rappelle que dans les Commissions permanentes le nombre des membres se termine toujours par le terme « au moins ». Son amendement va dans ce sens.

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, ainsi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement, elle n'est pas demandée et il met au vote cet amendement. L'amendement est accepté, il y a 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport en général. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Il nous relit la modification de l'article 48 amendé. **Au vote cette modification est acceptée à l'unanimité.**

En conséquence :

L'article 48 du Règlement du Conseil communal d'Ecublens se décline de la manière suivante :

La Commission d'urbanisme est composée du nombre de membre nécessaire afin qu'elle comprenne trois experts nommés par la Municipalité et un membre de chaque groupe siégeant au Conseil communal au moins.

POINT 10 – Rapport de la Commission permanente ERM pour l'exercice 2010

M. le Président donne la parole à **M. Aitor Ibarrola**, auteur du rapport. Ce rapport est annexé au présent PV en pièce no. 5. **M. le Président** ouvre la discussion sur ce rapport et il nous rappelle que l'entier de ce rapport est en ligne sur le site d'ecublens.ch. La discussion n'est pas demandée. Il nous rappelle que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

POINT 11 – Divers et propositions individuelles.

M. Michele Mossi souhaite déposer une motion intitulée « **Pour une ville solaire et durable** ».

Cette motion figure en annexe no 6 du présent PV.

En présence de cette motion, **M. le Président** ouvre la discussion et demande si la Municipalité souhaite répondre. Ce n'est pas le cas et **M. le Président** poursuit la discussion.

M. Alberto Perez nous dit qu'il n'appuiera pas cette motion car il est fait mention de 2 sources d'énergie qui sont bien différentes. Le solaire thermique est une chose qu'il faut mettre en place effectivement dans les pays qui sont aux latitudes que nous sommes. Il nous répète que cette motion comprend une technique qui est bonne et une qui l'est nettement moins.

M. José Birbaum propose au Conseil de renvoyer cette motion à une Commission ad hoc qui pourrait réfléchir sur ce sujet avant de proposer un renvoi à la Municipalité.

M. Le Président met au vote la proposition de M. Birbaum, celle-ci est acceptée et une Commission sera nommée.

M. Jean-Pierre Müller, s'appuyant sur des planches présentées au rétro projecteur, nous propose une réflexion sur le budget et les comptes communaux en termes de culture & animations. Il nous dit entre autres que si l'on peut féliciter notre municipalité pour les nombreux préavis présentés et acceptés par notre Conseil durant cette première législature de 5 ans, ce ne sont pas moins de 110 préavis pour un montant d'env. 30 millions : Bâtiments, collecteurs d'eaux usées ou pas, Ecoles, terrain de sport, panneaux lumineux, Eglises, cimetière, éclairages routiers, routes, giratoires, taxes, CSC, règlements et j'en passe....

Un vrai inventaire à la Prévert, il ne manque qu'un Raton Laveur !

Trêve de plaisanterie, mon propos s'adresse plutôt au ménage courant.

Pour rappel, les charges durant ces 5 ans ont passé de 32 Mios en 2006 à 49 Mios en 2011 et des bénéfices cumulés d'env. 16 Mios et ceci avec un taux imposable stable.

Encore des chiffres, mais comme vous pouvez le constater à la page 8 des comptes 2010, nos actifs financiers se montent à + de 52 Mios et une fortune nette de + de 27 Mios.

Mais dans tous ces millions, quelle part mettons-nous pour la culture et l'animation ?

Ecublens, 12^{ème} ville du canton, mais bien loin derrière d'autres nombreuses communes en termes de % consacré à ce domaine ! Il nous parle d'un diagnostic communautaire, auquel il a participé et fait par Pro Senectute. Il nous dit qu'il y a de fortes demandes pour des activités, des lieux de rencontre, peut-être que l'ouverture du CSC avec sa future place de ville pourrait favoriser ces désirs. Il nous commente brillamment les tableaux sur le rétro qui démontrent les montants affectés directement pour notre ville et ceux qui sont annexes. En 2010 on a consacré 1.11% à notre culture et animations. Avec le budget 2011 on peut voir que ce pourcentage a été augmenté dû au centre des jeunes et à une manifestation suisse – étranger.

Ensuite, il nous présente un tableau qui est annexé au présent PV à l'annexe no 7. Il nous commente le budget 2012 et l'assorti d'un vœu également annexé à ce PV. en annexe.no 8. Il rappelle que puisque c'est sa dernière séance en qualité de Conseiller communal il compte sur

la nouvelle Municipalité élue pour suivre ce vœu ainsi que sur les membres du Conseil et il les remercie par avance.

M. Hans-Peter Guilbert nous donne lecture d'une intervention concernant le nombre de membres à la Commission de gestion. Cette intervention est annexée en no 9 de ce PV.

M. Aitor Ibarrola nous donne lecture d'une intervention intitulée « Considérations relatives à la composition de la Commission des finances pour la législature 2011-2016. Annexe no 10 du PV.

M. Michele Mossi remercie pour l'acceptation de sa motion et demande au bureau de bien vouloir l'inclure dans la Commission ad hoc mais pas en qualité de Président afin qu'il ne se retrouve pas dans la situation inconfortable de M. Sage lors de sa motion.

M. le Président rappelle à M. Mossi que sa motion n'a pas été acceptée mais qu'elle est renvoyée devant une Commission ad hoc qui décidera de sa prise en considération pour un renvoi à la Municipalité.

M. Alain Blanchoud nous annonce que cette semaine son immeuble a à nouveau été visité par deux malfrats qui ont été poursuivi par des colocataires. Il aimerait savoir quand notre police Polouest sera en mesure d'intervenir dans ces cas afin qu'il n'y ait pas une attente de 45 minutes pour une intervention par la gendarmerie suite à un appel téléphonique. Il trouve que cette attente n'est pas normale et il aimerait une réponse pour savoir s'il peut y avoir un espoir d'amélioration dans un cas comme celui là.

M. Michel Farine, Municipal nous dit que c'est délicat pour lui de répondre à cette question car la police a des processus relativement discrets et il y a des secrets d'enquête. Il nous rappelle que le nouveau règlement de police permettant à la police de l'Ouest permettant d'interpeller des mendiants sur la voie publique est en place depuis le 3 juin dernier. Plusieurs mendiants ont déjà été interpellés aux alentours du Centre commercial sur plainte du propriétaire. Les processus que Polouest va mettre en place vont monter le niveau de compétences des policiers. Ces niveaux seront atteints d'ici 2 à 3 ans car cela demande des formations pour tous les policiers, des cours seront mis en place afin qu'ils puissent remplir les processus et les demandes additionnelles qui n'ont jamais été faites jusqu'à maintenant. Dans les 4 ans à venir Polouest aura les compétences pour pouvoir intervenir sur pratiquement tous les niveaux à l'exception des morts d'homme pour lesquelles on aura toujours besoin de la police cantonale ou la police de Lausanne. Concernant le délai d'intervention nommé par M. Blanchoud, il ne peut pas répondre, il faudrait savoir pourquoi et comment l'appel a été placé.

M. Frédéric Hubleur aimerait savoir ce qu'il en est du nouveau lampadaire installé au chemin du Veilloud. Un lampadaire très moderne et puissant et qui se trouve entre 2 autres lampadaires qui éclairent déjà bien !

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce lampadaire a été ajouté sur un passage pour piétons. C'est vrai qu'il donne beaucoup de lumière mais il donne de la sécurité pour ce passage piétons. Il nous dit que c'est une volonté de sécuriser les passages piétons, ce n'est pas le seul endroit équipé par les SIE mais que la Commune est moyennement satisfaite des résultats puisque l'habitude était de poser des "ZebraLux", il reconnaît que ces nouveaux luminaires diffusent plus largement la lumière et que cela peut engendrer des problèmes de voisinage.

M. Alain Blanchoud rappelle que lors du dernier Conseil on lui avait promis une réponse pour ce soir concernant les 2 activités contre les bâtiments communaux. Comme il n'y a pas de Communications municipales ce soir il se demande si cette promesse a été oubliée.

M. Michel Farine, Municipal rassure M. Blanchoud en l'informant qu'il aura une réponse lors des prochaines Communications municipales.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 12 – Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.

Cette allocution figure dans son intégralité en annexe no 11 de ce PV.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses propos et il passe au :

POINT 13 – Allocution de M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

Cette allocution figure dans son intégralité en annexe no 12 de ce PV.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** lève la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacune et chacun et en rappelant qu'il y a un apéritif offert par la Municipalité qu'il profite de remercier pour ce geste.

Il est 22h00.

Ecublens, le 30 juin 2011

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes : 11